

Une institution proactive

Le 18 octobre, l'Ordre des architectes a célébré ses 50 ans d'existence. L'occasion de revenir sur des questions urgentes : l'accès aux marchés publics et la fixation d'honoraires adaptés.



L'événement s'est décliné en trois parties : un apéritif au Mont des Arts destiné aux étudiants, une séance académique et une grande soirée au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Lors de la séance académique, plusieurs intervenants de marque étaient à la tribune : la ministre Sabine Laruelle, Thierry Mercken, chef de cabinet adjoint de Rachid Madrane (Secrétaire d'État à l'urbanisme de la Région bruxelloise), ainsi que Jean-Marc Luypaert et Jean Thiry,

respectivement président et président suppléant du Conseil national de l'Ordre. La volonté de l'Ordre est de répondre au mieux aux attentes de la profession tout en s'inscrivant dans le cadre institutionnel du pays. L'existence d'un accord entre les deux sections linguistiques de l'Ordre a été annoncée. Il consacre une profonde réforme des structures ordinales.

"La création de l'Ordre est une demande des associations professionnelles d'architectes, a rappelé Jean Thiry. C'est une volonté de la profession d'avoir un gardien de l'éthique et de bonnes pratiques professionnelles." Le président suppléant a insisté sur les trois principes de base qui sous-tendent l'existence de l'Ordre : sauvegarder l'intérêt public, garantir l'indépendance de l'architecte et faire respecter la déontologie.

Au début, le fonctionnement de l'Ordre était parfaitement en phase avec la réalité du secteur de la construction. "Les changements très rapides qu'a connus le secteur de la construction ont créé un écart entre les architectes et l'Ordre", constate Jean-Marc Luypaert. Les architectes se préoccupent moins des principes fondateurs de l'Ordre et se demandent comment se situer dans le secteur de la construction soumis au diktat de la libre concurrence. Ils se posent également la question de savoir comment gérer, appréhender leur responsabilité sans cesse croissante.

Responsabilité professionnelle

Aujourd'hui, les défis sont considérables. La responsabilité qui découle du monopole de l'architecte sur la conception et le contrôle de l'exécution est d'ordre public et ne peut donc pas être limitée contractuellement. Cette responsabilité est de plus en plus étendue au regard notamment des tâches sans cesse croissantes imposées par la loi à l'architecte.

Les maîtres de l'ouvrage sont mieux informés et exigent des résultats irréprochables. Le flux croissant de partenaires de construction pose la question de la réelle indépendance de l'architecte. Parmi tous les acteurs de la construction, l'architecte est le seul sur lequel pèse une obligation légale d'assumer sa responsabilité professionnelle. La Cour constitutionnelle a jugé cette obligation contraire au principe d'égalité dans un arrêt de 2007 et a stipulé que le législateur devait abolir cette inégalité. Tel n'est toujours pas le cas.

Revenus en chute libre

"Pour l'avenir, l'Ordre ne s'envisage pas comme une institution passive qui doit uniquement imposer des règles existantes (déontologiques ou autres) à ses membres, ont souligné les présidents. L'Ordre doit agir proactivement et intervenir auprès des décideurs politiques." Pour mettre en place toutes les dispositions permettant à l'architecte d'exercer dans de bonnes conditions, une modification des cadres réglementaires de l'exercice de la profession doit intervenir. Une telle modification bénéficiera tant aux architectes qu'à l'intérêt public puisqu'ils seront mieux protégés.

Les questions les plus urgentes sont l'accès aux marchés publics et la fixation d'honoraires adaptés. À ce propos, Jean Thiry évoque une situation désastreuse. Les marchés publics sont de plus en plus réservés à



certaines catégories de bureaux d'architecture. Depuis que les barèmes des honoraires à l'instigation de l'Europe ont été supprimés, les revenus des architectes sont en chute libre. Si l'on dresse la liste des professions libérales, l'architecte est tout en bas de l'échelle. "Pourtant d'autres professions libérales, qui remplissent également des tâches d'intérêt public, continuent d'appliquer des barèmes sans sourciller", s'insurge l'Ordre.

Il est temps de permettre aux jeunes architectes de s'exprimer et d'entrer pleinement dans la profession, particulièrement exigeante. Former les architectes et les accompagner dans l'exercice de la profession est essentiel : l'architecte est un acteur unique dans le monde de la construction !